

	Agnès VALLEE - INERIS Thibaud SACCHIERO (SOCOTEC) - représentant FILIANCE Pierre MISANDEAU (Bureau Veritas) - représentant FILIANCE Agnès CHARBEAU - AIRBUS Jean HAMON - AIRBUS
En distanciel	Vincent DEROEUX – DREAL Haut de France Jean-Yves DAUTRAIT – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Gaëlle DUSSIN – France Chimie Rémy DURBRESSON - REM CONSULTING Véronique ALLPORT - GINGER Simon LAKHLEF – citoyen français Alain MARTINEAU – bureau d'étude indépendant Benoit MORANDO - CNIG

Compte-rendu de la réunion de lancement du GT CNIG sur l'élaboration d'un géostandard pour les cartographies réalisées dans les études de dangers

Première version du compte-rendu		Emilie FOTI
Validation du compte-rendu		Groupe de travail
Prochaine réunion plénière : 30 juin 2026 9h30 – 12h (présentiel et visioconférence)		

1. GT CNIG

Objectif du GT CNIG : Élaboration d'un géostandard CNIG pour la réalisation des cartographies réalisées dans le cadre des études de dangers telles que prévues aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers dans les installations classées soumises à autorisation

Pour ces travaux, le GT pourra s'appuyer sur :

- Les terminologies définies dans le cadre réglementaire actuel ;
- les géostandards CNIG existants : Géostandard PPR (plans de prévention des risques) et géostandard SUP (servitudes d'utilités publiques).

2. Tour de table des pratiques et attentes

Synthèse des échanges

Intervenant	Pratiques/Outils utilisé(e)s pour l'élaboration des cartographies EDD et principales attentes vis-à-vis du géostandard CNIG
Thibaud SACCHIERO (SOCOTEC) - représentant FILIANCE	<u>Pratique</u> : Récupération des cartographies éditées sous Flumilog et géoréférencement avec shapefile ou raster

Intervenant	Pratiques/Outils utilisé(e)s pour l'élaboration des cartographies EDD et principales attentes vis-à-vis du géostandard CNIG
Pierre MISANDEAU (Bureau Veritas) - représentant FILIANCE	<u>Pratiques</u> : Utilisation de QGIS comme SIG Utilisation de SIGALEA pour les cartographies d'EDD complexes Utilisation de fond de cartographies (orthophoto IGN) et shapefile pour les cartographies des EDD simples
Agnès CHARBEAU - AIRBUS	<u>Pratique</u> : Utilisation d'AutoCAD (utilisation du plan de masse et d'une vue aérienne)
Jean HAMON - AIRBUS	<u>Pratiques</u> : Utilisation de SIGALEA et AutoCAD
Véronique ALLPORT – GINGER	<u>Pratique</u> : Récupération des cartographies éditées sous Flumilog (flux thermiques) et sous Effects (dispersion atmosphérique) et géoréférencement avec QGIS
Alain MARTINEAU – bureau d'étude indépendant	<u>Pratiques</u> : Utilisation d'AutoCAD et MapInfo, ArcQGIS... <u>Attentes</u> : Ce géostandard doit également : - prendre en compte les sujets relatifs aux EDD canalisations (de transport d'hydrocarbure notamment, mais pas exclusivement) - couvrir tous les cas de figure, à savoir, les types d'effets non agrégés (phénomènes « individuels ») et l'agrégation des types d'effets par intensité)
Rémy DURBRESSON - REM CONSULTING	<u>Pratiques</u> : Utilisation de QGIS comme SIG Travaille avec des shapefile ou géopackage, des fichiers au format MapInfo et réalise des exports par l'atlas QGIS. <u>Attentes</u> : Ce géostandard doit également : - prendre en compte les sujets relatifs aux EDD canalisations de transport d'hydrocarbures - anticiper les besoins pour les cartographies POI/PSI (pour les canalisations) afin d'avoir une standardisation des cartographies
Simon LAKHLEF – citoyen français	<u>Pratiques</u> : Expérience professionnelle passée en tant que concepteur d'un SIG pouvant notamment intégrer des données d'EDD d'ICPE, l'outil ayant été développé en collaboration avec des SDIS et DREAL. <u>Attentes</u> : Partage des travaux préalables réalisés par Simon LAKHLEF autour du géostandard visé par le GT. Souhaite contribuer bénévolement à ce géostandard qui aura un impact important sur les futures études de dangers.
Mahdi MOKRANI - INERIS	<u>Pratique</u> : Utilisation de SIGALEA et QGIS en tant que bureau d'études pour les EDD. Aujourd'hui, utilisation du module PAC de

Intervenant	Pratiques/Outils utilisé(e)s pour l'élaboration des cartographies EDD et principales attentes vis-à-vis du géostandard CNIG
	SIGALEA pour répondre aux articles 11 et 12 de l'arrêté PCIG du 29 septembre 2005 Concepteur de SIGALEA. Sera garant de la compatibilité des formats cartographiques demandés par le futur géostandard avec l'outil SIGALEA, pour une bonne utilisation par les inspecteurs
Jean-Yves DAUTRAIT – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	<u>Attentes</u> : il faut que les outils répondant au géostandard permettent d'exporter des données les plus brutes possibles. Actuellement, les DREAL repartent de zéro avec des cartographies sous format papier non géoréférencées et doivent produire ces cartographies via SIGALEA sous MapInfo ou sous QGIS (notamment pour la maîtrise de l'urbanisation).

Les membres du GT signalent également le besoin de clarification à apporter par la DGPR/BRIEC sur l'arrêté du 29/09/2005 (arrêté PCIG) et notamment sur :

- L'article 11 de l'arrêté précité

Questions posées en séance :

Q1. Le BRIEC prévoit-il de réviser l'arrêté précité avec une nouvelle date d'entrée en vigueur des articles 11 et 12 modifiés ?

Réponse BRIEC : il n'est pas prévu de réviser l'arrêté PCIG dans la mesure où l'exploitant doit intégrer dans l'étude de dangers les cartographies listées à l'article 11. C'est juste le format de la donnée qui est reportée dans le temps (dernier alinéa).

L'article 1 du code civil précise en effet qu'une règle qui appelle explicitement un document qui n'existe pas ne s'applique pas.

Une fois que le standard CNIG sera validé, l'obligation sera applicable.

Le BRIEC fera une information auprès des parties concernées une fois le géostandard validé.

Q2. Pour les cartographies des types d'effets agrégées par intensité, doit-on agréger les rapides et les lentes ou uniquement les rapides ?

Réponse BRIEC : En tant que l'article 11 de l'arrêté PCIG définit le produit de sortie en lien avec la circulaire du 04/05/2007 relatif au porter à la connaissance " risques technologiques " et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées, seuls les effets à cinétique rapide sont à agréger.

- L'article. 12 de l'arrêté précité

Questions posées en séance :

Q1. Est-ce que la mise à jour qui peut être demandée par le préfet concerne toutes les cartographies réalisées dans le cadre des études de dangers ? y compris pour les notices de réexamen ?

Réponse BRIEC : L'objectif visé n'est pas que le préfet demande la transmission des cartographies de toutes les études déjà réalisées sous format SIG. Ce format SIG doit être utilisé pour la mise à jour des cartographies dans le cadre d'un Porter à Connaissance, en cas de nouvelle EDD, et/ou de révision d'EDD.

Q2. Est-ce que l'article 12 s'applique aux cartographies des phénomènes dangereux non agrégées ou uniquement aux cartographies agrégées visées à l'article 11 ?

Réponse BRIEC : ce point sera clarifié par le BRIEC ultérieurement.

3. Projet de mandat du GT CNIG

Cf. projet de mandat présenté en séance

Concernant les enjeux et problématiques à traiter par le GT, Alain MARTINEAU propose de développer un géostandard qui irait au-delà des cartographies EDD et de l'étendre à l'élaboration de l'étude de dangers dans sa globalité.

Réponse BRIEC : L'objectif premier de ce GT est d'élaborer un géostandard pour les cartographies EDD visées à l'article 11 de l'arrêté PCIG.

Concernant les objectifs opérationnels du GT, il est proposé de citer l'art. 12 de l'arrêté PCIG.

Concernant le pilotage du GT CNIG, le BRIEC propose de nommer Anne ROBERT (référente nationale sur les PPRT) et Vincent DEROEUX (référent national SIG)

Concernant l'animation du GT, il est proposé de désigner :

- Deux représentants de l'administration : Anne ROBERT (référente nationale sur les PPRT) et Vincent DEROEUX (référent national SIG)
- Gilles CEBELIEU de l'IGN
- Mahdi MOKRANI de l'Ineris
- Simon LAKHLEF

Le BRIEC communiquera aux membres du GT le projet de mandat pour relecture avec un retour demandé pour le 22 mai au plus tard.

4. Présentation des travaux à mener et du calendrier de travail

Cf. présentation de Gilles Cébélieu (IGN)

Les modalités pratiques en termes de diffusion et partage de documents seront précisées lors du prochain GT plénier, déjà planifié le mardi 30 juin 2026 matin.